

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 17
- Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, J-L. MAULET, P. SAUVAGET, V. JACQUEMOUD, S. ROUGET, F. CONTAT, S. BIOLLUZ et T. GAL

Procurations : MM. R. DIAKHATÉ à S. LE MOAL, P. VIDONNE à G. SUATON, C. MEYNET à Lucas PUGIN et J-L LACHENAL à F. CONTAT

Absents : MM. C. PEGUET, A. MIZZI, G. GAUTHIER S. MILLOT-FEUGIER, D. EISACK et P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : M. J-L. MAULET

2024DELIB083 ACQUISITION DE LA PARCELLE F2140 APPARTENANT À L'HÔPITAL DÉPARTEMENTAL DE REIGNIER

3.1 Acquisitions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2024, portant approbation du budget communal, pour l'exercice en cours ;

Vu l'avis du service de France Domaines en date du 14 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de surveillance en date du 20 juin 2024 ;

Considérant le projet Cœur de ville prévoyant notamment de garantir au public la jouissance du parc actuel et de l'agrandir ;

Considérant la nécessité pour la commune de se rendre propriétaire des parcelles composant ledit parc ;

Considérant la parcelle cadastrée F1240 d'une surface de 2 778m² appartenant à l'établissement de l'Hôpital Départemental de Reignier, lequel n'en a plus l'usage, depuis le déménagement de ses locaux ;

Considérant l'accord du propriétaire pour céder à la commune la parcelle cadastrée F1240 au prix de 36 euros le m² soit un prix global de 100 000 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240709-2024DELIB083-DE

S²LOW

Article 1 : Approuve l'acquisition par la commune, au prix global de 100 000 €, soit près de 38 € par mètre carré, hors frais d'acte à la charge de la commune, de la parcelle F1240 de 2 778 m² appartenant à l'établissement de l'Hôpital Départemental de Reignier ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes en ce sens, dont les actes authentiques à intervenir.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Louis MAULET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **7 JUIL. 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.